

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2002

11 août 2012

### SOMMAIRE

17biz87 S.A. ....	96088	Skytrain International S.à r.l. ....	96075
ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA .....	96096	SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l. ....	96076
Brookridge 1 .....	96053	SOF-VII European Hotel Lux, S.à r.l. ....	96081
BS Real Estate (Lux) S.à r.l. ....	96096	Spartech Luxembourg Holding Company S.à r.l. ....	96066
Burgain Sols S.A. ....	96096	Spartech Luxembourg Holding Company S.à r.l. ....	96063
Cristal de Luxe .....	96050	SPCI SA .....	96079
D'Jungen aus dem Schluethaus vun Dikkrich .....	96088	Star SDL Holdings S.à r.l. ....	96068
Ecolot Oekologische Baukonzepte S.A. ..	96090	Supercristal de Luxe .....	96071
Ensemble Vocal JUBILATE MUSICA ....	96090	Toronto Investholding S.à r.l. ....	96076
Fast Clean s.à r.l. ....	96091	Totalina Investholding S.à r.l. ....	96084
Free-B@nk Software S.A. ....	96090	Transbella Investholding S.A. ....	96084
Genolor S.A. ....	96061	Troodos S.A. ....	96084
Geo & Hydro Environnement S.A. ....	96091	TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	96085
Habitalux S.à r.l. ....	96094	Twelve Beeches S.à r.l. ....	96091
HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l. ....	96095	United Tiles S.A. ....	96086
Horizon Holdings S.à r.l. ....	96059	Unity Foundation .....	96085
Iguana Holding S.A. ....	96095	VProperties (Luxembourg) S.A. ....	96087
LEXIN ER ( LUX) IV S.A. ....	96079	VULCANO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) .....	96087
MACK SPF .....	96091	WC Luxco Holdings S.à r.l. ....	96087
Meritalia Europe S.A. ....	96094	White Rock S.à r.l. ....	96084
Microtis S.A. ....	96052	Winterdoor S.à r.l. ....	96087
Monte Cristo S.à r.l. ....	96095	ZENZEN Group S.A. ....	96088
Nizi Luxembourg S.A. ....	96094	ZENZEN Group S.A. ....	96088
OI-Paper S.A. ....	96063		
Participec S.A. ....	96096		
SCI du Dragon .....	96096		
SDL Investments I S.à r.l. ....	96073		

## **Cristal de Luxe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.303.

L'an deux mille douze, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société Cristal de Luxe, une société anonyme constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161303 (la «Société»).

L'Assemblée a été ouverte à sous la présidence de Maître Christine Kröger, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Louis-Foulques Servajean-Hilst, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»), composant ensemble avec le Président et le Scrutateur le «Bureau».

Le Bureau valablement constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant (l'«Ordre du Jour»):

### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de quarante-deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre euros (EUR 42.019.664) à un nouveau montant de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), au travers de l'émission de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions au porteur;

2. Approbation de l'augmentation du capital autorisé, comprenant le capital social émis, d'un montant total de dix-huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 18.750.000), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de cent vingt-six millions cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 126.185.173), à un nouveau montant de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173);

3. Refonte de l'article 5 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par ces derniers sont indiqués dans une feuille de présence (la «Feuille de Présence»). Cette Feuille de Présence, dûment signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le Bureau, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

Les procurations établies par les actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par le représentant des parties comparantes, seront également annexées au présent acte.

III. Que l'ensemble du capital social de la Société étant présent ou représenté à la présente Assemblée, que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés de la tenue de la présente Assemblée, et qu'ils avaient dûment pris connaissance du contenu de l'Ordre du Jour préalablement à l'Assemblée, de sorte qu'aucune convocation à la présente Assemblée n'était nécessaire.

IV. Que la présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur l'ensemble des points figurant à l'Ordre du Jour.

Le Bureau a ensuite demandé au notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes, étant entendu que conformément à ce qui est indiqué sur la Feuille de Présence, l'ensemble des résolutions discutées dans le cadre de la présente Assemblée et soumises à l'approbation de cette dernière ont été valablement adoptées par un vote positif des quarante deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre (42.019.664) actions de la Société, aucun vote contre et aucune abstention:

### *Première résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une augmentation du capital social de la Société, d'un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de quarante deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre euros (EUR 42.019.664) à un nouveau montant de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), au travers de l'émission de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions au porteur, pour lesquelles un certificat sera délivré par la Société à cet effet aux souscripteurs visés ci-après (les «Actions Nouvelles»).

### *Souscription et paiement*

Ensuite l'actionnaire unique, la société Supercristal de luxe, une société anonyme constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161298;

dûment représentée à l'effet des présentes par Maître Christine Kröger, avocat, dont le domicile professionnel est sis à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à cet effet le 19 juin 2012, à Paris, a souscrit à:

six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), émises sous la forme d'actions au porteur.

La preuve de l'existence ainsi que de la valeur du montant total de la contribution en numéraire visée ci-dessus, versée par le souscripteur à l'effet de souscrire aux Actions Nouvelles, a été produite au notaire soussigné.

Du fait de la création ainsi que de l'émission des Actions Nouvelles, le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), est représenté par quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze (48.263.414) actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions au porteur.

L'Assemblée décide en outre qu'il sera créé un certificat au porteur n°3 représentatif de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions au porteur.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport établi par le conseil d'administration de la Société (le «Rapport») conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, décide après approbation des termes dudit Rapport, de procéder à l'augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant total de dix-huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 18.750.000), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de cent vingt-six millions cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 126.185.173), à un nouveau montant de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173), incluant le capital social émis de la Société tel qu'augmenté en vertu de la première résolution ci-dessus.

L'Assemblée décide que durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de publication des présentes minutes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ou selon les cas, de la publication de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, qui devra être adoptée conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, aux stipulations des statuts de la Société, ainsi qu'à tout accord qui pourrait à cet effet être conclu entre actionnaires, le conseil d'administration devra être autorisé à émettre des actions, ainsi que tout autre titre convertible en action, dans les limites du capital autorisé à des personnes et en des termes qu'il lui appartiendra de déterminer, et en particulier à émettre des actions suite à la conversion d'obligations convertibles sans réserver un droit préférentiel à la souscription des actions émises lors de l'exercice du droit de conversion attaché à ces actions, aux actionnaires existants, à moins qu'un tel droit de souscription préférentiel ne soit réservé aux actionnaires conformément aux termes d'un accord intervenu à cet effet entre actionnaires, ou selon en application des stipulations des statuts de la Société. Une telle autorisation peut être renouvelée aux termes d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prescrites à l'effet de la modification des statuts de la Société, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision d'une assemblée générale d'actionnaires adoptée selon les conditions de quorum et de majorité requises à l'effet de la modification des statuts de la Société, et selon les conditions requises par les dispositions des accords pouvant le cas échéant intervenir entre actionnaires.

### *Troisième résolution*

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de procéder à la modification de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur qui suit:

#### **Art. 5. Capital social et capital autorisé.**

5.1 La Société a un capital social de quarante-huit millions deux cent trente-six mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.236.414), représenté par quarante-huit millions deux cent trente-six mille quatre cent quatorze (48.236.414) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions au porteur.

5.2 Conformément aux conditions prescrites par la loi, et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.5 des présents statuts, le capital social de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 Conformément aux conditions disposées par la loi, le capital social de la Société pourra être réduit aux termes d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

#### 5.5 Capital autorisé

5.5.1 Le capital autorisé de la Société, en ce inclus le capital social, est fixé à un montant total de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173), représenté par cent quarante quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante treize (144.935.173) actions au porteur uniquement ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.5.2 Durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital autorisé de la Société conformément aux stipulations du présent article 5.5, le conseil d'administration est autorisé aux termes des présents statuts à émettre des actions, à accorder des options de souscription d'actions et à émettre tout autre titre convertible en action, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou en limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) à souscrire aux nouvelles actions à émettre.

5.5.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois aux termes d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne pourra dépasser cinq (5) ans.

5.5.4 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.900.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. KRÖGER, S. WOLTER-SCHIERES, L.-F. SERVAJEAN-HILST et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29806. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085816/156.

(120122071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

#### **Microtis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.547.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087033/9.

(120122705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

---

**Brookridge 1, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.107.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of June.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg

There appeared:

Brookside, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.208,

duly represented by Ms. Claire Guilbert, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 1<sup>st</sup>, 2012.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has requested the undersigned notary to enact the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** This private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") is hereby established by the current shareholder and all those who may become shareholders in future, and shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association (the "Articles of Association").

**Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may in addition acquire, dispose of and invest in loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other debt instruments and securities secured by real estate.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may also acquire, hold and dispose of stock and other equity interests in such companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "Brookridge 1".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entire set of such circular resolutions will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



The amendment of these Articles of Association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 23.** The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Brookside, S.a r.l for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now at the free disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2012.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Nicholas Alec Geoffrey Butt, Manager A, born on 28 November 1957 in Oxford, England, with professional address at 5, Savile Row, W1S 3PD London, United Kingdom;

- Mr. Lewis Schwartz, Manager A, born on 12 January 1966 in New Jersey, United States of America, with professional address at 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, United States of America;

- Mr. Julien Goffin, Manager B, born on 27 March 1980 in Verviers, Belgium, with professional address at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;

- Mr. Pierre Beissel, Manager B, born on 25 April 1973 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg; and

- Mr. Christoph Tschepe, Manager B, born on 6 April 1979 in Trier, Germany, with professional address at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

### **Es folgt die Deutsche Übersetzung des Englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendzwoölf, den siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg,

IST ERSCIENEN:

Brookside, eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.208,

hier vertreten durch Claire Guilbert, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 1. Juni 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

#### **A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb and Verkauf von Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Verkauf und die Beteiligung an Darlehen, Anleihen, Schuldscheinen, Obligationen, Scheinen, Krediten, Optionsscheinen und anderen Schuldinstrumenten und Wertpapieren, die durch Immobilienvermögen abgesichert sind.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann auch Aktien und andere Kapitalbeteiligungen in solchen Gesellschaften erwerben, halten und veräußern.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Brookridge 1“.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

#### **B. Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 7.** Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.



**Art. 9.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

**Art. 11.** Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

### C. Geschäftsführung

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihrer Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, der aus mindestens einem A Geschäftsführer und mindestens einem B Geschäftsführer besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

**Art. 13.** Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm,

Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

**Art. 14.** Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 15.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

**Art. 16.** Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

#### **D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter**

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

**Art. 18.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 19.** Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

#### **E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen**

**Art. 20.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 21.** Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 22.** Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 23.** Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

#### **F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation**

**Art. 24.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

**Art. 25.** Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

#### *Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile*

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von Brookside, vorgenannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der es bestätigt hat.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

*Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters*

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern ernannt:

- Herr Nicholas Alec Geoffrey Butt, Geschäftsführer A, geboren am 28. November 1957 in Oxford, England, mit beruflicher Adresse in 5, Savile Row, W1S 3PD London, Grossbritannien;

- Herr Lewis Schwartz, Geschäftsführer A, geboren am 12. Januar 1966 in New Jersey, Vereinigten Staaten, mit beruflicher Adresse in 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Vereinigten Staaten;

- Herr Julien Goffin, Geschäftsführer B, geboren am 27. März 1980 in Verviers, Belgien, mit beruflicher Adresse in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg;

- Herr Pierre Beissel, Geschäftsführer B, geboren am 25. April 1973 in Luxemburg, mit beruflicher Adresse in 14, rue Erasme, L-2010 Luxemburg; und

- Herr Christoph Tschepe, Geschäftsführer B, geboren am 6. April 1979 in Trier, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Guilbert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2012. LAC/2012/26715. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME; délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085765/343.

(120122125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Horizon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.763.

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Citadel Equity Fund Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, KY11104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-105635 (the "Sole Shareholder");

Hereby represented by Mr. Ronan CARROLL, private employee, with professional address at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 31<sup>st</sup> day of May, 2012.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

That he is the actual Sole Shareholder of Horizon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 157.763, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated the 16<sup>th</sup> day of December, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 329 of the 18<sup>th</sup> day of February 2011 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated

the 31<sup>st</sup> day of December, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1183 of the 1<sup>st</sup> day of June 2011.

That the issued share capital of the Company is set at USD 250,001.- (two hundred fifty thousand and one United States Dollars) represented by a total of 250,001 (two hundred fifty thousand and one) shares, each with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollars).

That he has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 2, first and second paragraphs, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the Municipality of Niederanven.

The registered office may be transferred to any other place within the Municipality of Niederanven by a resolution of the Manager(s).”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at nine hundred Euro (900.- EUR).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Citadel Equity Fund Ltd., une société constituée et existant conformément aux lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Grand Caïmans, Îles Caïmans, enregistrée au registre du commerce des Îles Caïmans sous le numéro CR-105635 ("l'Associé Unique");

ici représentée par Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle compa-  
re, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'il est actuellement l'Associé Unique de Horizon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.763 constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 329 du 18 février 2011 (la Société). Les statuts de la

Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1183 du 1 juin 2011.

Que le capital social émis de la Société est fixé à USD 250.001,- (deux cent cinquante mille et un Dollar des Etats-Unis) représenté par un total de 250.001,- (deux cent cinquante mille et un) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de USD 1.- (un Dollar des Etats-Unis);

Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le contenu de l'article 2, premier et deuxième paragraphes, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Niederanven par une décision des Gérants.»

*Troisième résolution*

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Carroll, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27388. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086084/118.

(120122032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Genolor S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 4.475.

L'an deux mille douze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «GENOLOR S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 4.475, constituée suivant acte notarié en date du 22 septembre 1949, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 5 novembre 1949 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 28 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1498 du 17 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christelle Domange, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Laurence Thill, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les 1949 40 00213 mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOMANGE, L. WERNERT, M.L. THILL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9048. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012086029/61.

(120122041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



**Spartech Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.020,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.794.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086357/11.

(120122003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**OI-Paper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.211.

—  
In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of June;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the board of directors of the public limited company "OI-Paper S.A.", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 157211 (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated June 21, 2012;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 30th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 161 of the 26th of January 2011,

and the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1163 of May 31, 2011.

2. The subscribed corporate capital is set at EUR 3,807,500.- (three million eight hundred and seven thousand five hundred Euros), divided into 336,582 (three hundred thirty-six thousand five hundred and eighty-two) Ordinary Class A Shares and 44,168 (forty-four thousand one hundred sixty-eight) Ordinary Class B Shares of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

3.- Pursuant to paragraph 5.2 of article 5 of the articles of association of the Company, the authorized capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) divided into 10,000,000 (ten millions) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each, comprising Ordinary Class A Shares (Class A Shares) and Ordinary Class B Shares (Class B Shares).

4. Pursuant to paragraph 5.4 of article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on the 30<sup>th</sup> of November 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5. Through its resolution dated June 21, 2012, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of four hundred thirty-one thousand six hundred and fifty Euros (EUR 431,650.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of three million eight hundred and seven thousand five hundred Euros (EUR 3,807,500.-) up to four million two hundred thirty-nine thousand one hundred and fifty Euros (EUR 4,239,150.-), by:

(i) the creation, in the frame of the Co-Investors Plan A, of thirty-eight thousand nine hundred forty-six (38,946) new Ordinary Class A Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, at an issue price of forty Euros (EUR 40.-) per share, making three hundred and eighty-nine thousand four hundred and sixty Euros (EUR 389,460.-) for the corporate

capital and one million one hundred sixty-eight thousand three hundred and eighty Euros (EUR 1,168,380.-) for the share premium, and

(ii) the creation, in the frame of the Co-Investors Plan B, of four thousand two hundred and nineteen (4,219) new Ordinary Class B Shares at the nominal value of ten Euros (EUR 10.-) per share, making forty-two thousand one hundred and ninety Euros (EUR 42,190.-) for the corporate capital,

(the "Newly Issued Shares").

6. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the list here annexed.

The justifying applications forms, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The proof of the payment of one million six hundred thousand and three hundred Euros (EUR 1,600,300.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7. As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" 5.1. The subscribed corporate capital is set four million two hundred thirty-nine thousand one hundred and fifty Euros (EUR 4,239,150.-), divided into three hundred seventy-five thousand five hundred twenty-eight (375,528) Ordinary Class A Shares and forty-eight thousand three hundred eighty-seven (48,387) Ordinary Class B Shares of a par value of ten Euros (EUR 10.-) each."

#### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand nine hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "OI-Paper S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157211 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 21 juin 2012;

un extrait dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 26 janvier 2011,

et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1163 du 31 mai 2011.

2. Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 3.807.500,- (trois millions huit cent sept mille cinq cents euros), divisé en 336.582 (trois cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-deux) Actions Ordinaires de Classe A et 44.168 (quarante-quatre mille cent soixante-huit) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

3. Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000.- (cent millions d'Euros) qui sera divisé en 10.000.000 (dix millions) actions de EUR 10.- (dix euros) chacune,

réparti en Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A) et en Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B).

4. Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 30 novembre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5. Par sa résolution du 21 juin 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente et un mille six cent cinquante euros (EUR 431.650,-) en vue de le porter de son montant actuel de trois millions huit cent sept mille cinq cents euros (EUR 3.807.500,-) à quatre millions deux cent trente-neuf mille cent cinquante euros (EUR 4.239.150,-), par:

(i) la création, dans le cadre du "Co-Investors Plan A" de trente-huit mille neuf cent quarante-six (38.946) Actions Ordinaires de Classe A nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un prix d'émission de quarante euros (EUR 40,-) par action, faisant trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante euros (EUR 389.460,-) pour le capital social et un million cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 1.168.380,-) pour la prime d'émission, et

(ii) par la création, dans le cadre du "Co-Investors Plan B" de quatre mille deux cent dix-neuf (4.219) Actions Ordinaires de Classe B nouvelles à la valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, faisant quarante-deux mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 42.190,-) pour le capital social,

(les "Actions Nouvellement Emises").

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les formulaires justificatifs de souscription, après avoir été signés "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des un million six cent mille trois cents euros (EUR 1.600.300,-) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions deux cent trente-neuf mille cent cinquante Euros (EUR 4.239.150,-), divisé en trois cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-huit (375.528) Actions Ordinaires de Classe A et quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept (48.387) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille neuf cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30637. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086264/155.

(120121803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Spartech Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.020,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.794.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Spartech Corporation, a company having its registered office at 120 S. Central Ave., Clayton, Missouri 63105 (United States of America), (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Ms Elodie Duchêne, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 21 June 2012.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Spartech Luxembourg Holding Company S.à r.l." having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.794 and incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 11 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1557 page 74690 dated 21<sup>st</sup> June 2012 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares (parts sociales) of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to twenty-five thousand twenty United States Dollars (USD 25,020.-) by creating and issuing one (i) new share having a nominal value of twenty United States Dollars (USD 20.-), together with a total share premium in an amount of three million three hundred fifty-eight thousand nine hundred nineteen United States Dollars (USD 3,358,919) (the "New Share");

b. Subscription and full payment by contribution in cash by the current sole shareholder of the Company of the New Share, together with a share premium;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed and paid-up Share Capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to twenty-five thousand twenty United States Dollars (USD 25,020) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of twenty United States Dollars (USD 20.-), together with a total share premium in an amount of three million three hundred fifty-eight thousand nine hundred nineteen United States Dollars (USD 3,358,919).

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to the New Share having a nominal value of twenty United States Dollars (USD 20.-), together with a total share premium in an amount of three million three hundred fifty-eight thousand nine hundred nineteen United States Dollars (USD 3,358,919).

The person appearing declares that the New Share with a nominal value of twenty United States Dollars (USD 20.-), together with a total share premium in an amount of three million three hundred fifty-eight thousand nine hundred nineteen United States Dollars (USD 3,358,919) has been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount of three million three hundred fifty-eight thousand nine hundred thirty-nine United States Dollars (USD 3,358,939), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

### Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and paid-up Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

" **6.1. Subscribed and Paid-up Share Capital.** The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand twenty United States Dollars (USD 25,020.-) represented by one thousand two hundred fifty-one (1,251) shares (parts sociales) (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Spartech Corporation, une société ayant son siège social au 120 S. Central Ave., Clayton, Missouri 63105 (Etats-Unis d'Amérique), (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Mme Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 21 juin 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Spartech Luxembourg Holding Company S.à r.l.» ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.794 et constituée suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1557 page 74690 en date du 21 juin 2012 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) à vingt-cinq mille vingt dollars américains (USD 25.020,-) par la création et l'émission d'une nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-), avec une prime d'émission d'un montant total de trois million trois cent cinquante-huit mille neuf cent dix-neuf dollars américains (USD 3.358.919) (la «Nouvelle Part Sociale»);

b. Souscription et libération intégrale de la Nouvelle Part Sociale avec une prime d'émission par apport en numéraire de l'actuel associé unique de la Société;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»); et

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) à vingt-cinq mille vingt dollars américains (USD 25.020,-) par la création et l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-), avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions trois cent cinquante-huit mille neuf cent dix-neuf dollars américains (USD 3.358.919,-).

### *Souscription – Paiement*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-), avec une prime d'émission d'un montant total trois millions trois cent cinquante-huit mille neuf cent dix-neuf dollars américains (USD 3.358.919).

La partie comparante déclare que la Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-), ainsi que la prime d'émission d'un montant total de trois millions trois cent cinquante-huit mille neuf cent dix-neuf dollars américains (USD 3.358.919,-) a été entièrement libérée en numéraire par l'Associé Unique et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de trois millions trois cent cinquante-huit mille neuf cent trente-neuf dollars américains (USD 3.358.939,-), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital Souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille vingt dollars américains (USD 25.020,-) représenté par mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt de dollars américains (USD 20,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 3.500.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUCHÊNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30606. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086356/142.

(120121863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

### **Star SDL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.854.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SCG SDL Co-Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 111 498, here represented by its Manager Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 108 776, here represented by its Manager Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

Mister David Charles WINN, residing at 43, Eagle View Road, Gunnison, CO 81230 Gunnison, Colorado, USA, here represented by Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.



The appearing parties are the shareholders of "Star SDL Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 109 854, incorporated by deed enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 19, 2005, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 13, 2005 under number 1377. The articles of association have been modified for the last time by deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on August 26, 2008, published with the Memorial C on October 4, 2008 under number 2428.

The appearing parties requested to the notary to act:

That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) Change of the Company's financial year which henceforth will start on July 1<sup>st</sup> and end on June 30<sup>th</sup> of the following year;

2) To fix the closing date for the year 2012 on June 30<sup>th</sup> 2012;

3) Amendment of Article 16 and Article 17 of the Updated Articles of Association of the Company to reflect such action;

Then the shareholders took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to change the Company's financial year which henceforth will start on July 1<sup>st</sup> and end on June 30<sup>th</sup> of the following year.

#### *Second resolution*

The meeting decides as a transitory measure that the financial year having started on January 1<sup>st</sup>, 2012 will be closed on June 30<sup>th</sup>, 2012.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 and article 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on July 1<sup>st</sup> and closes on June 30<sup>th</sup> of the following year."

" **Art. 17.** Each year, as of the 30<sup>th</sup> of June, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la version en langue française**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu

SCG SDL Co-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111 498, représentée par son gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

SOF European Hotel Co-Invest Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108 776,

représentée par son gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

Monsieur David Charles WINN, représenté par Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée "Star SDL Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109 854, constituée suivant acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 juillet 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 13 décembre 2005 sous le numéro 1377. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 août 2008, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 4 octobre 2008 sous le numéro 2428.

Les parties comparantes ont requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Changement de l'année sociale qui dorénavant commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante;

2) Fixation de la date de la clôture de l'année 2012 au 30 juin 2012;

3) Modification de l'article 16 et de l'article 17 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, ces derniers ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de changer l'année sociale qui dorénavant commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident à titre de mesure transitoire que l'année sociale ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se terminera le 30 juin 2012.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts pour leur donner le contenu suivant:

« **Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

« **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 30 juin, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1,200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. LAC/2012/31265. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086360/125.

(120121983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

### **Supercristal de Luxe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.298.

L'an deux mille douze, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société Supercristal de Luxe, une société anonyme constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161298 (la «Société»).

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Maître Christine Kröger, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Louis-Foulques Servajean-Hilst, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»), composant ensemble avec le Président et le Scrutateur le «Bureau».

Le Bureau valablement constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant (l'«Ordre du Jour»):

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de quarante-deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre euros (EUR 42.019.664) à un nouveau montant de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), au travers de l'émission de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions nominatives;

2. Approbation de l'augmentation du capital autorisé, comprenant le capital social émis, d'un montant total de dix-huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 18.750.000), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de cent vingt-six millions cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 126.185.173), à un nouveau montant de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173);

3. Refonte de l'article 5 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par ces derniers sont indiqués dans une feuille de présence (la «Feuille de Présence»). Cette Feuille de Présence, dûment signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le Bureau, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

Les procurations établies par les actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par le représentant des parties comparantes, seront également annexées au présent acte.

III. Que l'ensemble du capital social de la Société étant présent ou représenté à la présente Assemblée, que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés de la tenue de la présente Assemblée, et qu'ils avaient dûment pris connaissance du contenu de l'Ordre du Jour préalablement à l'Assemblée, de sorte qu'aucune convocation à la présente Assemblée n'était nécessaire.

IV. Que la présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur l'ensemble des points figurant à l'Ordre du Jour.

Le Bureau a ensuite demandé au notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes, étant entendu que conformément à ce qui est indiqué sur la Feuille de Présence, l'ensemble des résolutions discutées dans le cadre de la présente Assemblée et soumises à l'approbation de cette dernière ont été valablement adoptées par un vote positif des quarante-deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre (42.019.664) actions de la Société, aucun vote contre et aucune abstention:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une augmentation du capital social de la Société, d'un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de quarante-deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre euros (EUR 42.019.664) à un nouveau montant de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), au travers de l'émission de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions nominatives (les «Actions Nouvelles»).

### *Souscription et paiement*

Le fonds commun de placement à risques FCPR Astorg IV, représenté par sa société de gestion, Astorg Partners SAS, une société par actions simplifiée constituée et existante conformément au droit français, dont le siège social est sis 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, dont le numéro d'identification unique est 419 838 545 RCS Paris, et dont le numéro d'agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers est le GP 98-36;

dûment représenté à l'effet des présentes par Maître Christine Kröger, avocat, dont le domicile professionnel est sis à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à cet effet le 19 juin 2012, à Paris, a souscrit à:

six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), émises sous la forme d'actions nominatives.

La société Cristal Team IV SAS a renoncé expressément à son droit préférentiel de souscription.

La preuve de l'existence ainsi que de la valeur du montant total de la contribution en numéraire visées ci-dessus, versées par les souscripteurs à l'effet de souscrire aux Actions Nouvelles, a été produite au notaire soussigné.

Du fait de la création ainsi que de l'émission des Actions Nouvelles, le capital social émis de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), est représenté par quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze (48.263.414) actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions nominatives.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport établi par le conseil d'administration de la Société (le «Rapport») conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, décide après approbation des termes dudit Rapport, de procéder à l'augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant total de dix-huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 18.750.000) euros, à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de cent vingt-six millions cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 126.185.173), à un nouveau montant de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173), incluant le capital social émis de la Société tel qu'augmenté en vertu de la première résolution ci-dessus.

L'Assemblée décide que durant une période de cinq (5) ans, courant à compter de la date de publication des présentes minutes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ou selon les cas, de la publication de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, qui devra être adoptée conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, aux stipulations des statuts de la Société, ainsi qu'à tout accord qui pourrait à cet effet être conclu entre actionnaires, le conseil d'administration devra être autorisé à émettre des actions, ainsi que tout autre titre convertible en action, dans les limites du capital autorisé à des personnes et en des termes qu'il lui appartiendra de déterminer, et en particulier à émettre des actions suite à la conversion d'obligations convertibles sans réserver un droit préférentiel à la souscription des actions émises lors de l'exercice du droit de conversion attaché à ces actions, aux actionnaires existants, à moins qu'un tel droit de souscription préférentiel ne soit réservé aux actionnaires conformément aux termes d'un accord intervenu à cet effet entre actionnaires, ou selon en application des stipulations des statuts de la Société. Une telle autorisation peut être renouvelée aux termes d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prescrites à l'effet de la modification des statuts de la Société, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision d'une assemblée générale d'actionnaires adoptée selon les conditions de quorum et de majorité requises à l'effet de la modification des statuts de la Société, et selon les conditions requises par les dispositions des accords pouvant le cas échéant intervenir entre actionnaires.

### *Troisième résolution*

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de procéder à la modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur qui suit:

#### **Art. 5. Capital social et capital autorisé.**

5.1 La Société a un capital social de quarante-huit millions deux cent trente-six mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.236.414), représenté par quarante-huit millions deux cent trente-six mille quatre cent quatorze (48.236.414) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Conformément aux conditions prescrites par la loi, et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.5 des présents statuts, le capital social de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant

lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 Conformément aux conditions disposées par la loi, le capital social de la Société pourra être réduit aux termes d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

#### 5.5 Capital autorisé

5.5.1 Le capital autorisé de la Société, en ce inclus le capital social, est fixé à un montant total de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173), représenté par cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize (144.935.173) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.5.2 Durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital autorisé de la Société conformément aux stipulations du présent article 5.5, le conseil d'administration est autorisé aux termes des présents statuts à émettre des actions, à accorder des options de souscription d'actions et à émettre tout autre titre convertible en action, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou en limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) à souscrire aux nouvelles actions à émettre.

5.5.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois aux termes d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne pourra dépasser cinq (5) ans.

5.5.4 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.900..

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. KRÖGER, S. WOLTER-SCHIERES, L.-F. SERVAJEAN-HILST et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29806. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086363/153.

(120121966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

### **SDL Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.059.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Star SDL Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 109.854, here represented by its Manager Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

The appearing party is the sole shareholder of "SDL Investments I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 123.059, incorporated by deed enacted by notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 14, 2006, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on April 20, 2007 under number 670. The articles of association have been latest modified by deed enacted by the same notary dated October 13, 2008, published with the Memorial C on December 17, 2008 under number 2978.

The appearing party requested to the notary to act:

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda :*

1) Change of the Company's financial year which henceforth will start on July 1<sup>st</sup> and end on June 30<sup>th</sup> of the following year;

2) To fix the closing date for the year 2012 on June 30<sup>th</sup> 2012;

3) Amendment of Article 16 and Article 17 of the Updated Articles of Association of the Company to reflect such action;

Then the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the Company's financial year which henceforth will start on July 1<sup>st</sup> and end on June 30<sup>th</sup> of the following year.

*Second resolution*

The meeting decides as a transitory measure that the financial year having started on January 1<sup>st</sup>, 2012 will be closed on June 30<sup>th</sup>, 2012.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 and article 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on July 1<sup>st</sup> and closes on June 30<sup>th</sup> of the following year."

" **Art. 17.** Each year, as of the 30<sup>th</sup> of June, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française :**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

*A comparu*

Star SDL Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.854, représentée par son gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée "SDL Investments I S.à r.l.", une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123.059, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 décembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et



Associations, en date du 20 avril 2007 sous le numéro 670. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentaire le 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 17 décembre 2008 sous le numéro 2978.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour :*

- 1) Changement de l'année sociale qui dorénavant commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante;
- 2) Fixation de la date de la clôture de l'année 2012 au 30 juin 2012;
- 3) Modification de l'article 16 et de l'article 17 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'année sociale qui dorénavant commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide à titre de mesure transitoire que l'année sociale ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se terminera le 30 juin 2012.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts pour leur donner le contenu suivant:

« **Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

« **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 30 juin, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. LAC/2012/31268. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086376/106.

(120121980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Skytrain International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.500.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 25 juin 2012 à 10h30

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Le 16 juillet 2012.

SKYTRAIN INTERNATIONAL Sàrl

Adriaan VAN DE PAS

Gérant unique

Référence de publication: 2012086384/16.

(120122037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Toronto Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.655.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2012 à 11h00

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 juillet 2012.

TORONTO INVESTHOLDING Sàrl

Jan H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2012086442/17.

(120122095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.776.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SOF-VII European Hotel Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 106 774, here represented by its Manager Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

I-3/I-2 Holdings 1, L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Prince House, Fourth Floor, 38 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, England, here represented by Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders of "SOF European Hotel Co-Invest Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 108 776, incorporated by deed enacted by notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 10, 2005, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 26, 2005 under number 1099. The articles of association have been modified for the last time by deed enacted by the same notary dated September 30, 2005, published with the Memorial C on March 15, 2006 under number 543.

The appearing parties requested to the notary to act:

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

- 1) Statement of the change of the registered office of the the shareholder I-3/I-2 Holdings 1, L.P.;

2) Change of the Company's financial year which henceforth will start on July 1<sup>st</sup> and end on June 30<sup>th</sup> of the following year;

3) To fix the closing date for the year 2012 on June 30<sup>th</sup> 2012;

4) Amendment of Article 16 and Article 17 of the Updated Articles of Association of the Company to reflect such action;

Then the shareholders took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting states that the registered office of the shareholder I-3/I-2 Holdings 1, L.P. is the following: Prince House, Fourth Floor, 38 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, England.

*Second resolution*

The meeting decides to change the Company's financial year which henceforth will start on July 1<sup>st</sup> and end on June 30<sup>th</sup> of the following year.

*Third resolution*

The meeting decides as a transitory measure that the financial year having started on January 1<sup>st</sup>, 2012 will be closed on June 30<sup>th</sup>, 2012.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 and article 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on July 1<sup>st</sup> and closes on June 30<sup>th</sup> of the following year."

" **Art. 17.** Each year, as of the 30<sup>th</sup> of June, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu

SOF-VII European Hotel Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106 774, représentée par son gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

I-3/I-2 Holdings 1, L.P., une société de droit du Royaume Uni, ayant son siège social à Prince House, Fourth Floor, 38 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, England, représentée par Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Laquelle procuration signée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée "SOF European Hotel Co-Invest Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 108 776, constituée suivant acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 juin 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, en date du 26 octobre 2005 sous le numéro 1099. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 30 septembre 2005, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 15 mars 2006 sous le numéro 543.

Les parties comparantes ont requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1) Constatation du changement du siège social des deux associés;
- 2) Changement de l'année sociale qui dorénavant commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante;
- 3) Fixation de la date de la clôture de l'année 2012 au 30 juin 2012;
- 4) Modification de l'article 16 et de l'article 17 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, ces derniers ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de constater que le siège social de l'associé I-3/I-2 Holdings 1, L.P. est le suivant: Prince House, Fourth Floor, 38 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume -Uni.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de changer l'année sociale qui dorénavant commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

*Troisième résolution*

Les associés décident à titre de mesure transitoire que l'année sociale ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se terminera le 30 juin 2012.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts pour leur donner le contenu suivant:

« **Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

« **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 30 juin, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1,200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. LAC/2012/31264. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086389/126.

(120121984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**LEXIN ER ( LUX) IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 153.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 avril 2012.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2012086542/13.

(120121341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**SPCI SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 170.098.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139 578,

ici représentée par Chantal SIMON, manager, demeurant à Thionville, en vertu d' une procuration sous seing privé ci-annexée;

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: SPCI SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- achat, vente, négoce, import et export de produits non réglementés;
- commissionnaire, accepter tous mandats relatifs aux affaires d'autrui, à l'exclusion de la mise en relation de ses clients avec une banque ou un professionnel du secteur financier, à l'exclusion de mandats de gestion de fortune.
- intermédiaire commercial.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit par INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139 578.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.



### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Bruno André GUILLARD, représentant de commerce, né à Sens/Yonne (France), le 24 janvier 1964, demeurant à F-89100 Gron, 19, rue des Chaponnières.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean GREFF, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1 957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 juillet 2012. Relation EAC/2012/9114. Reçu soixante quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012086396/130.

(120121869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

### **SOF-VII European Hotel Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.704.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Starwood Global Opportunity Fund VII-A, L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the State of Delaware, registered under number 3909295, having its registered office at Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA, here represented by Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of "SOF VII European Hotel Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 133 704, incorporated by deed enacted by notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 13, 2007, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 14, 2007 under number 2917. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party requested to the notary to act:

That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) Change of the Company's financial year which henceforth will start on July 1<sup>st</sup> and end on June 30<sup>th</sup> of the following year;

2) To fix the closing date for the year 2012 on June 30<sup>th</sup> 2012;

3) Amendment of Article 16 and Article 17 of the Updated Articles of Association of the Company to reflect such action;

Then the sole shareholder took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to change the Company's financial year which henceforth will start on July 1<sup>st</sup> and end on June 30<sup>th</sup> of the following year.

#### *Second resolution*

The meeting decides as a transitory measure that the financial year having started on January 1<sup>st</sup>, 2012 will be closed on June 30<sup>th</sup>, 2012.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 and article 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on July 1<sup>st</sup> and closes on June 30<sup>th</sup> of the following year."

" **Art. 17.** Each year, as of the 30<sup>th</sup> of June, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la version en langue française:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Starwood Global Opportunity Fund VII-A, L.P., une société de droit de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 3909295 ayant son siège social à Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, County of New-castle, Delaware, USA, représentée par Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Laquelle procuration signée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée "SOF VII European Hotel Lux S.à r.l.", une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133 704, constituée suivant acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 novembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 décembre 2007 sous le numéro 2917. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Changement de l'année sociale qui dorénavant commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante;

2) Fixation de la date de la clôture de l'année 2012 au 30 juin 2012;

3) Modification de l'article 16 et de l'article 17 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'année sociale qui dorénavant commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide à titre de mesure transitoire que l'année sociale ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se terminera le 30 juin 2012.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts pour leur donner le contenu suivant:

« **Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

« **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 30 juin, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. LAC/2012/31269. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086392/110.

(120121979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Totalina Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.405.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2012 à 11h30

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 juillet 2012.

TOTALINA INVESTHOLDING Sarl

Jan H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2012086443/17.

(120122094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**White Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.866.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juillet 2012.

White Rock S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012087251/13.

(120123183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

---

**Transbella Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.672.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 25 juin 2012 à 14h00

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 juillet 2012.

TRANSBELLA INVESTHOLDING SA

Johannes C. VOESENEK

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012086450/17.

(120122093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Troodos S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.226.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 5 Juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs

conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Troodos S.A. dont le siège social au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Emmanuelle Poret

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2012086455/15.

(120122057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme  
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.487.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire en date du 16 juillet 2012*

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 16.7.2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012086458/17.

(120121822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Unity Foundation, Fondation.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 95.

*Bilan au 31 décembre 2011*

ACTIF	Val. brutes	Corr. valeur	2011	2010
C. ACTIF IMMOBILISE			EUR	EUR
II. Immobilisations corporelles (Note 3) . . . . .	14 585,08	(11 618,06)	2 959,02	1 819,54
Total (C) . . . . .	14 585,08	(11 618,06)	2 959,02	1 819,54
D. ACTIF CIRCULANT				
II. Créances				
1. Créance résultant de ventes et prestations de service				
a) dont la durée est inférieure ou égale à 1 an . . . . .	20,00	0,00	20,00	195,00
4. Autres créances				
a) dont la durée est inférieure ou égale à 1 an . . . . .	72 888,64	0,00	72 888,64	72 215,99
III. Valeur mobilières				
3. Autres valeurs mobilières . . . . .	11 150,00	(2 415,00)	8 735,00	0,00
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse . . . . .	238 168,43	0,00	218 168,43	296 749,11
E. COMPTES DE REGULARISATION (note 5) . . . . .	231 228,69	0,00	231 228,69	168 088,68
Total (D + E) . . . . .	533 457,76	(2 415,00)	531 038,76	537 248,78
TOTAL GENERAL (C+D+E) . . . . .			534 007,78	539 088,42
PASSIF			2011	2010
			EUR	EUR
A. FONDS ASSOCIATIFS				
I. Fonds associatifs . . . . .			58 435,44	58 435,44
V. Résultats reportés . . . . .			346 654,17	276 083,33
VI. Résultat de l'exercice . . . . .			(94 000,04)	72 570,84
Total (A) . . . . .			313 080,57	407 089,61

## D. DETTES NON SUBORDONNEES

## 4. Dettes sur achats et prestations de service

a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an . . . . .	10 719,67	12 770,88
--	-----------	-----------

## a. Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale

b) dettes au titres de la sécurité sociale . . . . .	3 561,58	2 346,04
--	----------	----------

## 9. Autres dettes

a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an . . . . .	15 667,38	0,00
--	-----------	------

E. COMPTES DE REGULARISATION (note 5) . . . . .	190 978,19	116 861,89
---	------------	------------

Total (D+E) . . . . .	220 927,21	131 978,81
-----------------------	------------	------------

TOTAL GENERAL (A+D+E) . . . . .	534 007,78	539 068,42
---------------------------------	------------	------------

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels

## Budget révisionnel 2012

SORTIES (en EUR)		ENTREES (en EUR)	
Projet d'aide		Contributions aux projets d'aide	
Projets . . . . .	625,200.00	Cofinancements (MAE) . . . . .	341,000.00
		Frais administratifs . . . . .	59,200.00
		sous-total . . . . .	410,200.00
sous-total . . . . .	625,200.00		
		Entrées de fonds	
		Dons privés . . . . .	120,800.00
Média et sensibilisation		Dons sociétés . . . . .	51,200.00
Campagnes sensibilisation . . . . .	700.00	ACT(e) Now . . . . .	50,000.00
PR	-	COFE . . . . .	50,000.00
Funcraising . . . . .	2,000.00	Resto-Don . . . . .	10,000.00
Evenement	-	Listes . . . . .	4,300.00
sous-total . . . . .	2,700.00	Intérêts bancaires . . . . .	2,000.00
Fonctionnement		Associations/communes . . . . .	9,000.00
Frais de personnel . . . . .	119,800.00	sous-total . . . . .	297,300.00
Honoraire (GTF and Abax) . . . . .	6,000.00		
Loyer . . . . .	10,800.00	Provision Projets 2012 . . . . .	71,000.00
IT . . . . .	6,000.00		
Gestion générale . . . . .	8,000.00		
sous-total . . . . .	150,600.00		
TOTAL . . . . .	778,500.00	TOTAL . . . . .	778,500.00

Référence de publication: 2012086467/66.

(120121811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**United Tiles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.608.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juillet 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur PELLATI Giancarlo et Madame PANZANI Loredana sont renommés administrateurs.

Madame PANZANI Loredana est renommée Président du Conseil d'administration.

MAZARS Luxembourg S.A. est renommée commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

UNITED TILES S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012086466/18.

(120121619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.



**VProperties (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.164.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2012*

- La démission de Monsieur Matthieu VAN DE CASTEELE de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Pascal NODE-LANGLOIS, banquier, né le 10 avril 1947 à Neuilly-Sur-Seine, France, avec adresse professionnelle au 65, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse, est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour VPROPERTIES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012086487/16.

(120121100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**WC Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

—  
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, WARNER CHILCOTT PUBLIC LIMITED COMPANY ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087254/13.

(120122517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

**VULCANO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 92.545.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 25 juin 2012 à 15h00

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 juillet 2012.

VULCANO INVESTHOLDING Sàrl

Société de gestion de patrimoine familial (SPF)

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2012086488/19.

(120122142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Winterdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 92.605.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du

25 juin 2012 à 15h30

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 juillet 2012.

WINTERDOOR Sàrl

Jan H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2012086495/17.

(120122141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**ZENZEN Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.794.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'Administrateur de votre société ZENZEN Group S.A., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B. 109.794.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Jean-Paul FRANK.

Référence de publication: 2012086504/10.

(120121083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**ZENZEN Group S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 109.794.

La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société ZENZEN Group S.A. inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B.109.794.

A compter de ce jour, le siège social de la société ZENZEN Group S.A. ne se situe donc plus au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086507/12.

(120121819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**17biz87 S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.068.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 5 Juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme 17biz87 S.A. dont le siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Emmanuelle Poret

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2012086511/15.

(120122058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**D'Jungen aus dem Schluethaus vun Dikkrich, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9253 Diekirch, 13, rue Emile Kowalsky.

R.C.S. Luxembourg F 9.217.

**STATUTEN**

**§1. Name und Sitz des Vereins.** Die Vereinigung trägt den Namen "d'Jungen aus dem Schluethaus vun Dikkrich". Es ist eine Vereinigung ohne Gewinnzwecke. Der Sitz ist in der Gemeinde Diekirch.

## **§2. Ziele der Vereinigung.**

- a) Beizutragen zum Wohl und Verschönerung verschiedener Veranstaltungen in der Stadt Diekirch, z.B: Kavalkade, Televie, usw.
- b) Der Verein ist politisch und religiös neutral.

## **§3. Mitgliedschaft.**

- a) Die Anzahl der Mitglieder ist nicht begrenzt, darf jedoch nicht unter drei fallen.
- b) Die Vereinigung besteht nur aus aktiven Mitgliedern.
- c) Aktive Mitglieder sind die, welche sich zum Wohl des Vereins und den verschiedenen Aktivitäten des Vereins engagieren.

**§4. Der Vorstand.** Der Vorstand besteht aus mindestens 3 Personen. Er wird auf der Generalversammlung von den aktiven Mitgliedern für zwei Jahre gewählt, mit einfacher Mehrheit der Stimmen. Die Hälfte des Vorstands wird jedoch bereits nach dem ersten Jahr erneuert, um zu vermeiden, dass der komplette Vorstand gleichzeitig wechselt. Diese Mitglieder werden durch das Los bestimmt. Jedes Amt kann bei der Wahl bestätigt werden.

Sollte ein Vorstandsamt unvorhergesehen frei werden, dann kann dieser Posten vom Vorstand provisorisch bis zur nächsten Generalversammlung besetzt werden.

## **§5. Funktion des Vorstands.**

- a) Der Vorstand bestimmt selbst den Präsidenten, Kassierer und Sekretär
- b) Er kann bestimmte Angelegenheiten an ein oder mehrere Mitglieder weitergeben.
- c) Die Delegierten vom Vorstand können die Vereinigung nur soweit engagieren, wie sie vom Vorstand aus berechtigt sind.
- d) Die Funktion vom Vorstand ist ehrenamtlich und wird nicht bezahlt. Bare Auslagen können erstattet werden.
- e) Der Präsident, oder in dessen Abwesenheit sein Stellvertreter, sorgt für die Einhaltung der Statuten in der Vereinigung.
- f) Die Zahl und Häufigkeit der Vorstandssitzungen bestimmt der Vorstand selbst. Sie sollten jedoch mindestens einmal pro Jahr stattfinden. Der Inhalt der Sitzung wird im Protokoll festgehalten.
- g) Alle Entscheidungen sind durch Mehrheitsbeschluss gültig.

## **§6. Generalversammlung.**

- a) Die Generalversammlung findet einmal pro Jahr im Laufe des Monats Oktober statt. Alle aktiven Mitglieder werden hierzu schriftlich eingeladen.
- b) Die gewöhnliche Generalversammlung hat folgende Funktion:
  - Die Wahl der Vorstandsmitglieder sowie von zwei Kassenprüfern.
  - Die Bestimmung der Jahresbeiträge.
  - Aktivitätsbericht sowie Kassenbericht der Ausgaben und Einnahmen seit der letzten Generalversammlung.
  - Meinungsaustausch mit den aktiven Mitgliedern.
- c) Bei der Generalversammlung gilt die Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder. Die Generalversammlung wird gehalten unter dem Vorsitz des Präsidenten, oder bei dessen Abwesenheit von seinem Stellvertreter. Über die Generalversammlung muss genau Protokoll geführt werden. Dieses muss vom Präsidenten und vom Sekretär unterschrieben werden. Die Mitglieder können Einblick haben, jedoch ohne das Protokoll mitzunehmen.

## **§7. Aussergewöhnliche Generalversammlung.**

- a) Die aussergewöhnliche Generalversammlung wird einberufen, wenn es sich als nötig erweist. Sie wird entweder durch den Vorstand einberufen, oder wenn innerhalb eines Monats ein Fünftel der aktiven Mitglieder sie schriftlich verlangt. Dabei muss der Grund für die gewünschte Versammlung angegeben werden. Die Mitglieder müssen dann mindestens eine Woche im Voraus schriftlich eingeladen werden.
- b) Die aussergewöhnliche Generalversammlung kann eine Änderung der Statuten beschliessen.
- c) Für den Ablauf gelten die gleichen Regeln wie in §6,c.

## **§8. Verrechnungsjahr / Finanzen.**

- a) Das Verrechnungsjahr ist von Oktober bis Oktober.
- b) Die finanziellen Mittel der Vereinigung kommen einerseits aus den Beiträgen der aktiven Mitglieder andererseits durch legale Aktivitäten.
- c) Der Jahresbeitrag für die aktiven Mitglieder wird von Jahr zu Jahr durch die Generalversammlung festgesetzt. Er soll 100 Euro nicht überschreiten.
- d) Wer seinen Mitgliedsbeitrag nicht innerhalb von 3 Monaten bezahlt, verliert automatisch die Mitgliedschaft.
- e) Der Kassierer muss genau Buch führen. Alle Einnahmen und Ausgaben müssen exakt eingetragen werden. Jedes Jahr vor der Generalversammlung müssen die Konten abgeschlossen sein und von den Kassenprüfern begutachtet werden.

Sie teilen der Generalversammlung das Ergebnis ihrer Kontrolle mit. Wenn nichts auszusetzen ist, wird der Kassierer durch die Generalversammlung entlastet.

**§9. Auflösung.** Die Auflösung des Vereins kann nur durch eine Mitgliederversammlung beschlossen werden. Dazu müssen alle Schulden bezahlt sein. Ein eventueller Kassenüberschuss kommt einem guten Zweck zugute.

Die Statuten wurden auf einer ersten Generalversammlung von den Gründungsmitgliedern aufgesetzt, und als gültig erklärt. Sie haben desgleichen auch den ersten Vorstand gegründet.

Gründungsmitglieder sind Robert Diederich, Raymond Thomé, Paul Meres, Michel Fayot und Luc Meyers.

So geschrieben in Diekirch, am 23. Oktober 2005.

Unterschriften.

Référence de publication: 2012086524/72.

(120121360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Ensemble Vocal JUBILATE MUSICA, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6961 Senningen, 40, place du Village.

R.C.S. Luxembourg F 3.733.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2012 la dernière phrase de l'article 8 a été modifiée comme suit:

En cas de liquidation, le patrimoine de l'Association sera affecté à l'association STEMM VUN DER STROOSS à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

*Pour le comité*

Claudette Mulders-Meyers

*Président*

Référence de publication: 2012086525/15.

(120122135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Ecolot Oekologische Baukonzepte S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 56.174.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 07 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

ECOLOOT OEKOLOGISCHE BAUKONZEPTTE S.A., ayant eu son siège social à L-4979 Fingig, 57 Rue Nicolas Margue,

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Michaël SIBILIA

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012086530/14.

(120121935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Free-B@nk Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 69.795.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 7 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

FREE-B@NK SOFTWARE S.A., ayant eu son siège social à L-8413 Steinfort, 12 Rue du Cimetière.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Michaël SIBILIA

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012086533/15.

(120121937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**Geo & Hydro Environnement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4974 Dippach, 4A, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 57.145.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 07 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

GEO &amp; HYDRO ENVIRONNEMENT S.A., ayant eu son siège social à L-4974 Dippach, 4a Rue Centrale,

Les frais Ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Michael SIBILIA

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012086535/15.

(120121944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**MACK SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.717.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087022/10.

(120122840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

---

**Twelve Beeches S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.032.

—  
**EXTRAIT**

En date du 28 juin 2012, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., l'associé unique de la société, domicilié au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société H&F Nugent 3 Limited, une private limited company, ayant son siège social au 16, Charlotte Square, Edinburgh EH2 4DF et enregistrée auprès du Registrar of Companies of Scotland sous le numéro 427 107.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012086556/17.

(120122084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Fast Clean s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 170.072.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Jean-Philippe CAVALERI, employé privé, né à Hayange (France) le 8 août 1983, demeurant à F-57290 Fameck, 34, rue de la Fensch.

2) Monsieur Cédric BENACQUISTA, employé privé, né à Thionville (France) le 26 mai 1985, demeurant à F-57290 Fameck, 33, rue des Duces de Bar.

3) Monsieur Jonathan CAVALERI, employé privé, né à Hayange (France) le 25 juillet 1989, demeurant à F-57290 Fameck, 34, rue de la Fensch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «FAST CLEAN s.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Foetz; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet le lavage de véhicules, à domicile ou sur les lieux des travail, au moyen de produits biodégradables ou d'autres produits.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.



**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Philippe CAVALERI, préqualifié, quarante-deux parts sociales . . . . .	42
2) Monsieur Cédric BENACQUISTA, préqualifié, quarante-deux parts sociales . . . . .	42
2) Monsieur Jonathan CAVALERI, préqualifié, quarante-deux parts sociales . . . . .	42
Total: cent vingt-six parts sociales . . . . .	126

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Jean-Philippe CAVALERI, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Cédric BENACQUISTA, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-Ph. CAVALERI, C. BENACQUISTA, J. CAVALERI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2639. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 juillet 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012086532/143.

(120121418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Meritalia Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.125.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087031/10.

(120122882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

---

**Nizi Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 48.213.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087052/9.

(120122659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

---

**Habitalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4966 Clemency, 1A, rue de Fingig.

R.C.S. Luxembourg B 70.674.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 7 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

HABITALUX S.à r.l., ayant eu son siège social à L-4966 Clemency, 1A Rue de Fingig,

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Me Michaël SIBILIA  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012086536/15.

(120121947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.025.

—  
Veuillez noter que l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Karol Maziukiewicz est la suivante: 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 JUIL. 2012.

*Pour: HEPP III LUXEMBOURG STARA ZAGORA S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012086537/16.

(120121338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Iguana Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 94.925.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 12 juillet 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société IGUANA HOLDING S.A., dont le siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, a été dénoncé le 02 juin 2009.

Pour Extrait conforme  
Me Céline BOTTAZZO  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012086538/15.

(120122049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Monte Cristo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4413 Soleuvre, rue Jean Anen.

R.C.S. Luxembourg B 56.134.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 7 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

MONTE CRISTO S.à r.l., ayant eu son siège social à L-4413 Soleuvre, Rue Jean Anen.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Me Michaël SIBILIA  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012086543/15.

(120121942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

---

**Participec S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 96.229.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement du 12 juillet 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société PARTICIPEC S.A., dont le siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, a été dénoncé le 02 juillet 2008.

Pour Extrait conforme  
Me Céline BOTTAZZO  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012086548/15.

(120122052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**SCI du Dragon, Société Civile.**

Siège social: L-1457 Luxembourg, 7, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg E 1.374.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086372/10.

(120122223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

**ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.211.

—  
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2012087366/11.

(120124055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

**Burgain Sols S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 146.861.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087399/9.

(120123325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

**BS Real Estate (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.870.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087398/9.

(120124111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.